

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :
2 avril 2024

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
11 avril 2024

Objet : Changement de
format des Stages
vacances multisports :
« Riom avec le sport »

L'AN deux mille vingt-quatre, le 8 avril le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mmes EUERSTEIN, GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme MOURNIAC-GILORMINI, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
absente

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Bernard MONNET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

QUESTION N° 9

OBJET : Changement de format des Stages vacances multisports : « Riom avec le sport »

RAPPORTEUR : Pierre CHASSAING

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 20 mars 2024.

Les stages multisports « Riom avec le sport » ont été mis en place officiellement par délibération du 2 février 2023. Nous avons constaté que le fonctionnement actuel n'était pas optimal, considérant le peu d'enfants inscrits à chaque stage (en moyenne, une dizaine d'enfants sur 30 places possibles).

Afin de rendre les stages plus attractifs, nous souhaitons effectuer les modifications suivantes à compter du stage de l'été prochain :

- Le nombre d'inscrits reste limité à 30 enfants ;
- Le stage est dorénavant ouvert aux enfants riomois et/ou scolarisés à Riom ;
- Age des enfants inscrits : 9 ans (dans l'année d'inscription) à 13 ans ;
- Périodes des stages : les stages se dérouleront toujours durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été ;
- Les stages se dérouleront sur 5 jours avec 4 demi-journées et une journée complète permettant de proposer une activité en dehors de Riom. Lors de cette journée, le repas sera tiré du sac ;
- Un règlement intérieur propre aux stages multisports est créé. Pour information, ce dernier est annexé à la délibération ;
- Un forfait de 6 demi-journées est mis en place dans la délibération relative aux tarifs des Services à Population 2024/2025 ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau format des stages multisports.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 8 avril 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL